

LE LOGEMENT

L'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS DANS LES RÉSERVES—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il comptait accorder à la Barbade un prêt de 6 millions et demi de dollars pour l'aider à améliorer ses canalisations d'eau de façon que 98 p. 100 de tous les foyers aient l'eau courante au plus tard en 1985. Bien que la majorité des Canadiens s'enorgueillissent avec raison de leur capacité d'aider ainsi les pays moins fortunés, ils devraient savoir par ailleurs que moins de 50 p. 100 des maisons des localités autochtones du Canada sont suffisamment viabilisées, et que celles qui ont l'eau courante reçoivent souvent une eau de si mauvaise qualité qu'elle contribue à aggraver encore les conditions d'hygiène déplorables qui existent dans la plupart des réserves. Je propose donc, avec l'appui du député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que la Chambre condamne le gouvernement pour son ignoble indifférence à l'égard des besoins des autochtones et lui ordonne d'intervenir immédiatement pour améliorer et moderniser les logements et les services de distribution d'eau dans nos réserves autochtones, dont les conditions sont déplorables par rapport aux normes canadiennes.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à la mise en délibération de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE MINIÈRE

LE DÉPÔT DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement pour saisir la Chambre d'une motion. Les perspectives d'expansion de l'industrie minière canadienne sont bonnes à condition de trouver un capital de croissance suffisant et de l'y investir. Comme on obtient une bonne partie du capital de croissance actuel à partir de d'autofinancement, la Chambre se réjouit de la déclaration de principe que le ministre d'État chargée des Mines (M^{me} Erola), à l'occasion d'une allocution qu'elle prononçait récemment devant la Chambre des ressources d'Alberta, a énoncée en ces termes: «De plus, le gouvernement n'a aucunement l'intention d'augmenter pour le moment le fardeau fiscal du secteur minier».

Comme il semble s'agir d'une politique gouvernementale bien établie, je propose, appuyé par le député de Hastings-Frontenac-Lennox et Addington (M. Vankoughnet):

Que le gouvernement dépose à la Chambre d'ici quelques semaines un énoncé global de sa politique actuelle de développement de l'industrie minière, et notamment sa politique fiscale à long terme, sa politique de concession minière, sa politique de transport, sa politique de sécurité et sa politique de perfectionnement et de recrutement de la main-d'œuvre.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Questions orales

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1115)

L'EMPLOI

LES PROGRAMMES D'ACTION POSITIVE POUR LES
HANDICAPÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que de toute évidence le gouvernement canadien n'a pas tenu compte des préoccupations exprimées par les handicapés canadiens, comme le démontre le contenu du programme de subventions salariales annoncé hier par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que le gouvernement canadien saisisse immédiatement la Chambre de mesures législatives prévoyant que tous les employeurs ayant passé des marchés avec le gouvernement adoptent des programmes d'action positive de façon à employer des Canadiens handicapés, à leur donner de véritables possibilités de carrière et à promouvoir la pleine participation des handicapés dans la société canadienne.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour l'adoption de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ÉNERGIE

LA REPRISE DES NÉGOCIATIONS AVEC LES PROVINCES
PRODUCTRICES

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Hier, en répondant à la Chambre à une question du député d'Athabasca, le ministre nous a donné un peu d'espoir en laissant entendre qu'il était possible que le gouvernement fédéral assouplisse sa position à l'égard de l'accord sur le prix du pétrole et du gaz, de même que certaines dispositions du Programme énergétique national. Pendant ce temps, le collègue du ministre des Finances, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui était en Alberta, a versé de l'huile sur le feu en se permettant encore une fois d'attaquer basement l'industrie pétrolière albertaine, ce qui jette le doute sur la sincérité du ministre et, en fait, du présent gouvernement.

Comme le ministre semble être devenu un peu plus conciliant, puis-je lui demander, dans l'intérêt de tous les intéressés et afin surtout d'alléger l'atmosphère, d'user de sa bonne influence et de prier son collègue de s'abstenir d'employer son langage provocateur habituel et de faire preuve de bon sens et d'esprit pratique dans les négociations afin que celles-ci s'accélèrent et qu'un accord sur l'énergie soit conclu.